

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2023

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 26

L'an deux mil vingt trois

Le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

RACHAT D'UNE CONCESSION

Étaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET S. GLINEUR C. MERCIER A. DEVEMY D. RAMEZ V. PORQUET I. PLOUVIER C. GRAND H. LEDOUX JC. REZIGA L. BLONDEAU B. MERESSE L. PHILIPPE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/04/2023

Étaient excusés : S. PIROTTE G. MONTAY A. AIT BAHA B. LE MAIGNENT S. SPOTO

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 5/04/2023

Procurations respectives à : D. RAMEZ H. DUMOULIN C. COLLET P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme HAMMADI Fatma, domiciliée 8 rue Jean Racine à Saint-Saulve a acquis le 17 août 2015 une concession perpétuelle au carré musulman. Cette concession a été acquise pour la somme de 86,90€. Mme HAMMADI a exprimé son souhait de rétrocéder la concession à la commune. La dite concession est libre de tout occupant. Il lui a été proposée de la racheter à moitié prix pour la somme de 43,45 €, ce qu'elle a accepté. Il est proposé au conseil municipal d'entériner cette rétrocession.

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 13 avril 2023

La Directrice Générale des Services,
I. SERAFINI

